Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212200976-20260303-DEL_2026_11-DE

Commune de La Landec

CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 3 MARS 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-11

Objet : Fonction publique – Remplacement de l'agent technique momentanément indisponible

Le 3 mars 2026, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de La Landec s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Didier SAILLARD.

Lieu de réunion : Salle du Conseil Municipal – Mairie de La Landec

Date de convocation : vendredi 27 février 2026

Nombre de membres en exercice : 14

Présent ce jour : 13 - **Absents :** 1 - **Procurations :** 0 – **Votant :** 13

Conseillers municipaux présents : Didier SAILLARD, Karine BARON, Daniel MAILLARD. Guy LERIBAULT, Jean-Luc RICHEUX, Patrick SIMON, Sylvie OGER, Michel CAMPION, Sophie GALLAIS, Perrine MENARD, Damien LABBÉ, Marina JUBIN, Romain GUILLET.

Absents excusés : Maud HOUSSAIS

Secrétaire de séance : Damien LABBÉ

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

L'agent technique est actuellement indisponible pour raison de santé.

Afin de le remplacer temporairement, nous avons mis en ligne une annonce de recrutement sur France Travail et fait appel au service mission temporaire du CDG 22.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,** décide de :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour remplacer l'agent technique momentanément indisponible.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à faire appel au service de missions temporaires du CDG 22.
- **CHARGER** Monsieur le Maire de déterminer la qualification requise pour postuler au recrutement et le montant de la rémunération du candidat retenu selon la nature des fonctions, la qualification minimum exigée pour le recrutement, son expérience professionnelle et la qualification qu'il détient.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le ou les contrat(s) de travail correspondant(s) et tous documents relatifs à ce recrutement.

A La Landec, le 3 mars 2026

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,

Damien LABBÉ

Le Maire,

Didier SAILLARD